

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de Saint-Mathieu-de-Beloeil tenue par voie de visioconférence, le **lundi 1^{er} février 2021** à compter de **20 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Normand Teasdale, maire
Madame Diane Demers, conseillère, district No. 1
Monsieur Sylvain Lavallée, conseiller, district No. 2
Monsieur Réal Jean, conseiller, district No. 3
Madame Mona S. Morin, conseillère, district No. 4
Monsieur Stéphan Labrie, conseiller, district No. 5

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Normand Teasdale.

Est également présente :

Madame Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent :

Monsieur Simon Chalifoux, conseiller, district No. 6

ORDRE DU JOUR

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 Information de M. le maire (s'il y a lieu)

5. AVIS DE MOTION

5.1 Avis de motion - Règlement No. 13.03.05.21 modifiant le règlement No. 13.03 concernant les limites de vitesse des voies de circulation de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de modifier la limite de vitesse sur une partie du chemin de l'Industrie

6. RÈGLEMENTS

7. RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 Dépôts - Comptes-rendus et procès-verbaux des réunions, commissions et comités

8. ADMINISTRATION

8.1 Proclamation de la semaine de l'action bénévole du 18 au 24 avril 2021 – Reconnaissance

8.2 Adhésion à la politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) - Volet Reconnaissance de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR)

8.3 Adhésion à la déclaration d'engagement sur la démocratie et le respect

8.4 Appui - Recensement 2021

9. FINANCES

- 9.1 Acceptation du registre des chèques du mois de janvier 2021, des prélèvements automatiques et du compte-salaire
- 9.2 Acceptation du bordereau des comptes payables des mois de janvier 2021
- 9.3 Soutien financier - Route des Arts du Richelieu

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

12. HYGIÈNE

13. PERMIS ET INSPECTION

14. LOISIRS ET CULTURE

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2021-02-001

1 - CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et ses renouvellements qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 5 février 2021;

ATTENDU l'arrêté 2020-074 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui demande au Conseil de siéger à huis clos à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux et qui demande que cette séance soit publicisée;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la présente séance soit ouverte à 20 h 01.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2 - ORDRE DU JOUR

2021-02-002

2.1 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

Retrait :

9.3 Soutien financier - Route des Arts du Richelieu

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2021-02-003

3.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

2021-02-004

3.2 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean
APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 janvier 2021 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE

4 - CORRESPONDANCE ET INFORMATION

4.1 - INFORMATION DE M. LE MAIRE (S'IL Y A LIEU)

M. le maire informe les citoyens sur les sujets d'actualités suivants :

- Nouvelle version du bulletin municipal *Le Ruisseau*
- Projet d'école primaire sur le territoire de Beloeil, Saint-Mathieu-de-Beloeil ou McMasterville
La Municipalité est en attente de la décision du Centre de services scolaire des Patriotes sur le lieu d'implantation.
- Rappel - L'utilisation des lingettes désinfectantes peut causer des problèmes si elles sont jetées dans le réseau sanitaire.

5 - AVIS DE MOTION

5.1 - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NO. 13.03.05.21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 13.03 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE DES VOIES DE CIRCULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU-DE-BELOEIL AFIN DE MODIFIER LA LIMITE DE VITESSE SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE L'INDUSTRIE

Avis de motion est par la présente donné par monsieur le conseiller Stéphan Labrie à l'effet que sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, le règlement No. 13.03.05.21 modifiant le règlement No. 13.03 concernant les limites de vitesse des voies de circulation de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil afin de modifier la limite de vitesse sur une partie du chemin de l'Industrie.

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, un projet de règlement est déposé et une copie est remise à chacun des membres du Conseil.

6 - RÈGLEMENTS

7 - RAPPORT DES COMITÉS ET COMMISSIONS

7.1 - DÉPÔTS - COMPTES-RENDUS ET PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, COMMISSIONS ET COMITÉS

Les documents suivants sont déposés au Conseil :

- Régie intermunicipale de l'Aqueduc du Bas-Richelieu (AIBR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 9 décembre 2020
- Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 12 novembre 2020
- Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent (RIPRSL)
Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2020

8 - ADMINISTRATION

2021-02-005

8.1 - PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 18 AU 24 AVRIL 2021 – RECONNAISSANCE

ATTENDU Que la semaine des bénévoles a été décrétée par le gouvernement du Québec, du 18 au 24 avril 2021 ;

ATTENDU Que le Conseil municipal désire souligner son appréciation pour les bons services que les bénévoles assument auprès de notre communauté ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Lavallée
APPUYÉ DE : Madame Mona S. Morin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que ce Conseil proclame la semaine du 18 au 24 avril 2021 « Semaine de l'Action Bénévole » et afin de souligner leur reconnaissance.

Qu'un cadeau d'une valeur de 25 \$ soit transmis à chaque bénévole de la bibliothèque :

- Mme Denise Auclair
- Mme Gisèle Beauchesne
- Mme Michelle Breton
- Mme Marie-Pier Brodeur
- Mme Pierrette Brodeur
- Mme Eliane Chauveau
- Mme Annie Desmarais
- Mme Lise Fournier
- Mme Lynda Hazel
- Mme Yvonne Ross
- Mme Mélanie Sheikh
- Mme Hélène St-Onge
- Mme Isabelle Tremblay

Ainsi qu'aux bénévoles des patinoires extérieures :

- M. Steve Langelier
- M. Mathieu Tremblay
- M. Dominic Veronneau
- M. Dominic Cyr
- M. Victor Plouffe
- M. Lavoie

La dépense est applicable au poste budgétaire 02-702-30-346.

Qu'un avis public soit affiché afin de souligner le bénévolat et surtout remercier les bénévoles qui œuvrent à la bibliothèque, à la Fête St-Mathieu, à l'entretien des patinoires extérieures et autres activités municipales. Plusieurs services ne pourraient exister sans leur précieuse collaboration.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-02-006

8.2 - ADHÉSION À LA POLITIQUE RÉGIONALE DE RECONNAISSANCE DES ORGANISME COMMUNAUTAIRES (PRROC) - VOLET RECONNAISSANCE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU (MRCVR)

ATTENDU Que la collaboration entre les organismes communautaires et les municipalités est indispensable;

ATTENDU Que les organismes communautaires et les municipalités du territoire travaillent de concert pour supporter la population de la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR);

ATTENDU Que la majorité des organismes communautaires agissent sur un territoire qui s'étend au-delà des municipalités où se situe leur siège social;

ATTENDU Que l'adoption d'une Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) permet de reconnaître la contribution des organismes auprès de la population de la MRCVR et de diminuer le travail administratif de tous les partenaires;

ATTENDU Que, lors de sa séance ordinaire du 25 novembre 2020, la MRCVR a, par la résolution numéro 20-11-466, adopté sa Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PPROC) – Volet reconnaissance, laquelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021;

ATTENDU Que les municipalités locales du territoire de la MRCVR doivent adopter cette Politique;

ATTENDU Que l'adoption d'une PRROC par un regroupement de municipalités est avant-gardiste;

ATTENDU Qu'il y a également lieu de déterminer les services auxquels les organismes communautaires auront accès par l'établissement d'un panier de services pour chaque municipalité;

ATTENDU Que le panier de services de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil a été soumis au conseil qui s'en déclare satisfait;

ATTENDU Que la MRCVR jouera un rôle de coordination, en collaboration avec un comité d'analyse formé de municipalités, dans le processus de reconnaissance des organismes communautaires;

ATTENDU Que chaque municipalité doit nommer un responsable administratif qui recevra les avis de reconnaissance et qui sera le lien avec les organismes communautaires régionaux;

ATTENDU Que la MRCVR, en collaboration avec les municipalités, établit une période de transition de deux années pour ajuster la PRROC et arrimer les politiques locales des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil adhère à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires (PRROC) – Volet reconnaissance de la MRC de La Vallée-du-Richelieu en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

Que le conseil adopte le panier de services qui sera offert aux organismes communautaires à portée régionale par la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil, tel que soumis.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil nomme la MRC de La Vallée-du-Richelieu, organisme responsable de la reconnaissance des organismes communautaires à portée régionale.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil nomme madame Lyne Rivard, directrice générale comme étant le responsable administratif.

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil s'engage à arrimer sa politique locale de reconnaissance à la Politique régionale de reconnaissance des organismes communautaires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu au cours des deux prochaines années.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-02-007

8.3 - ADHÉSION À LA DÉCLARATION D'ENGAGEMENT SUR LA DÉMOCRATIE ET LE RESPECT

ATTENDU Que la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élues et élus municipaux;

ATTENDU Que ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020;

ATTENDU Que l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques;

ATTENDU Que le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression;

ATTENDU Qu'une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions;

ATTENDU Que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect;

ATTENDU Que les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :

« Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté.

La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation.

C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière.

Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mona S. Morin

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphane Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ».

Que le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

2021-02-008

8.4 - APPUI - RECENSEMENT 2021

ATTENDU Que le prochain recensement se déroulera en mai 2021;

ATTENDU Que depuis plus d'un siècle, la population canadienne s'appuie sur les données du recensement pour se renseigner sur l'évolution du pays et sur ce qui compte pour elle;

ATTENDU Que nous nous fions tous aux tendances socioéconomiques clés et à l'analyse des données du recensement pour prendre d'importantes décisions qui ont une incidence directe sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises;

ATTENDU Qu'en réponse à la pandémie de COVID-19, Statistique Canada s'est adapté afin de veiller à ce que le Recensement de la population de 2021 soit mené partout au pays de la meilleure façon possible, au moyen d'une approche sécuritaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Le Conseil de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

Le préambule fait partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE

9 - FINANCES

2021-02-009

9.1 - ACCEPTATION DU REGISTRE DES CHÈQUES DU MOIS DE JANVIER 2021, DES PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES ET DU COMPTE-SALAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Diane Demers

APPUYÉE DE : Monsieur Stéphan Labrie

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'accepter le bordereau des chèques portant les numéros 9554 à 9595 inclusivement, pour un montant de 468 580,56 \$, les prélèvements automatiques au montant de 11 751,40 \$ et le compte-salaires au montant de 50 862,03 \$.

ADOPTÉE

2021-02-010

9.2 - ACCEPTATION DU BORDEREAU DES COMPTES PAYABLES DES MOIS DE JANVIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Réal Jean

APPUYÉ DE : Monsieur Sylvain Lavallée

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

D'autoriser le paiement des comptes payables du mois de janvier 2021 au montant de 10 713,86 \$.

ADOPTÉE

9.3 - SOUTIEN FINANCIER - ROUTE DES ARTS DU RICHELIEU

Retiré.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11 - TRANSPORT - CIRCULATION - TRAVAUX PUBLICS

12 – HYGIÈNE

13 - PERMIS ET INSPECTION

14 - LOISIRS ET CULTURE

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la Loi et de l'arrêté ministériel 2020-049, les citoyens étaient invités à adresser leurs questions par écrit aux membres du Conseil municipal.

2021-02-011

16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Stéphan Labrie

APPUYÉ DE : Monsieur Réal Jean

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance soit et est close à 20 h 15.

ADOPTÉE

Normand Teasdale, maire

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussignée, Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées lors de la séance tenue ce 1^{er} février 2021.

Lyne Rivard, directrice générale et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Normand Teasdale, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Normand Teasdale, maire